

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES 2024

COMMENT VOTER ? DEUX CHOIX POSSIBLES

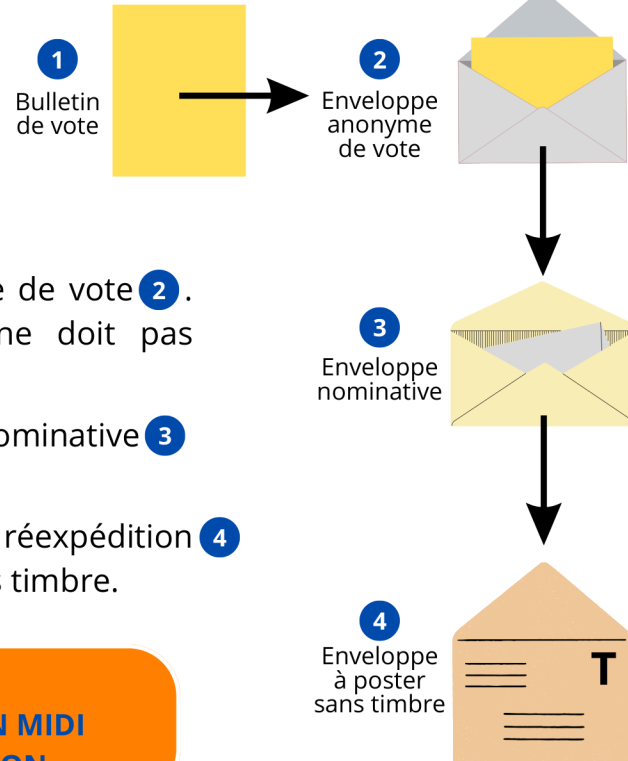
1. LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Quand ?

Du 6 mai au 14 juin 2024 midi

Comment ?

- Le bulletin de vote ① doit être mis dans l'enveloppe de vote ②. Celle-ci ne doit contenir qu'un seul bulletin et ne doit pas comporter de mention ou de signe distinctif.
- L'enveloppe ② doit être glissée dans l'enveloppe nominative ③ que l'agent doit dater et signer au verso.
- L'enveloppe ③ doit être insérée dans l'enveloppe de réexpédition ④ pré-affranchie et préadressée qui doit être postée sans timbre.



ATTENTION !

LES BULLETINS ARRIVÉS APRÈS LE 14 JUIN MIDI
NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDÉRATION

2. LE VOTE PHYSIQUE

Quand ?

Le 13 juin de 8h à 15h et 14 juin de 8h à 12h

Où ?

Dans la salle d'honneur de l'hôtel de ville de Nouméa

Comment ?

Pour voter, chaque agent doit se munir de son matériel de vote et produire une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, passeport) ou une carte professionnelle avec photo.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des modalités de vote sur le site de la DRHFPNC

